**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

***Honneur- Fraternité- Justice***

**Projet de programme pour une infrastructure de communications regionale en afrique de l’oust**

**(WARCIP)**

**Unité de Coordination du Projet**

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

**pour le développement des modèles de coûts pour la détermination des couts et tarifs de l’interconnexion fixe et mobile, de la bande passante nationale et internationale, des services d’accès et des prestations du partage des infrastructures passives et actives .**

Le Gouvernement mauritanien cherche à développer le segment de l'Internet Haut Débit. Il a pour cela intégré le Programme pour une Infrastructure de Communications Régionales en Afrique de l'Ouest (West Africa Régional Communications Infrastructure Program - WARCIP) financé par la Banque Mondiale. La composante Mauritanie de ce projet qui est en cours de mise en œuvre par l'Unité de Coordination du Projet, prévoit de financer la consultation relative au «DEVELOPPEMENT DES MODELES DE COUTS POUR LA DETERMINATION DES COUTS ET TARIFS DE L’INTERCONNEXION FIXE ET MOBILE, DE LA BANDE PASSANTE NATIONALE ET INTERNATIONALE, DES SERVICES D’ACES ET DES PRESTATIONS DU PARTAGE DES INFRASTRUCTURES PASSIVES ET ACTIVES».

1. **OBJECTIFS DE LA MISSION**

L’objectif global de la mission consiste à assurer pour le compte de l’ARE la mise en place de modèles de calcul des coûts et des tarifs pour :

- la terminaison d’appel (voix, sms, mms, visiophonie, transit, etc.) du fixe et du mobile,

- les services de bande passante nationale et internationale ;

- les services d’accès notamment celle liés au dégroupage de la boucle locale ;

- les prestations de partage d’infrastructures (colocalisation, pylônes, fibres noires, fourreaux, etc.).

Cette mission consiste également à assister l’ARE dans :

* le processus de désignation des opérateurs en position dominante pour l’année 2014 (sur l’interconnexion, l’accès aux infrastructures et leur partage, etc.)
* la formation des équipes chargées de l’interconnexion et de l’accès sur la modélisation et sur les modèles de coûts proposés ;
* la mise en œuvre du modèle retenu sur les deux années suivant la mise en place de ce modèle

Les consultants seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans les Directives pour la Sélection et l'Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale de mai 2004, révisée en 2006, en 2010 et en 2011.

Le prestataire qui sera retenu (firme), doit être un bureau ou un groupement de bureaux ayant une grande expérience dans ce type d'études et justifiant d'expériences similaires avérées, notamment dans (i) le développement et la mise en place de modèle de calcul de coûts et tarifs d’interconnexion, (ii) l’élaboration et l’approbation des catalogues d’interconnexion et de partage des d’infrastructures et (iii) l’analyse du cadre réglementaire de la régulation de l’interconnexion et de l’accès.

Ce prestataire doit en outre disposer d’un personnel clé ayant les profils suivants :

* Un ingénieur développeur hautement qualifié (plus de 10 ans d’expériences) ayant participé au moins à 3 missions similaires pour des régulateurs et/ou opérateurs de télécommunication ;
* Un économiste avec une expérience d’au moins 10 ans, ayant réalisé au moins 3 missions relative à la mise en place de modèle de calcul de coûts et tarifs d’interconnexion ;
* Un juriste hautement qualifié, ayant une expérience confirmée d’au moins trois ans dans la réglementation des télécommunications et en matière d’interconnexion et d’accès.

La langue de travail à l'oral est le Français. Les livrables sont en Français.

**Réponse à la manifestation d'intérêt**

Les bureaux potentiels (prestataires ayant des références similaires) souhaitant exécuter cette mission devront soumettre leur manifestation d'intérêt (**en trois copies**) dans un dossier ne dépassant pas une trentaine de pages et faisant ressortir les éléments suivants :

1. La lettre de candidature pour la Manifestation d’intérêt ;
2. la présentation du bureau et son organisation technique et managériale,
3. les références et les expériences spécifiques dans le domaine ;
4. le personnel clé destiné à l'exécution de la mission **(les cv ne sont pas requis à cette étape**).

 Les dossiers de candidature parvenir à la Commission au plus tard **le mercredi 19 Mars 2014 à 12** heures TU à l'adresse ci-dessous :

Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés Publics des Secteurs Sociaux(CPMSS)

Immeuble Mounna 2eme Etage, Avenue Mokhtar Ould DADAH

Nouakchott - Mauritanie Tél : 00 (222) 45 24 25 84 / E-mail : CPMPSS@yahoo.fr